



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD  
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY  
PROVINCE DE QUÉBEC  
AVIS PUBLIC**

**SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE (art. 126 L.A.U.)  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-35 - PAIX ET BON ORDRE**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement paix et bon ordre.**

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

1. Lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le conseil a adopté ;
  - Le projet de règlement numéro 2024-35, ayant pour objet d'abroger le règlement 2021-40 relatif aux nuisances » ;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 mars 2025, à compter de 19 h, à la salle communautaire Gaston-Vallée, 72, boulevard de la Montagne à Chambord. Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer ;
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité au [www.chambord.ca](http://www.chambord.ca) ;
4. Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ À CHAMBORD, CE VINGT-SIXIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.**

La directrice générale et greffière-trésorière,

Julie Caron

JC/pt

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale-greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil le vingt-sixième jour de mars deux-mille-vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt sixième jour du mois de mars 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière

Julie Caron

JC/pt